

Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN http://www.sail-sous-couzan.com

Septembre 2011 – N°11

Mesdames, messieurs, chers Couzanais,

Des considérations d'ordre économique conduisent les dirigeants du groupe La Poste à nous proposer la fermeture de notre bureau de poste afin qu'il devienne une agence postale communale (rattachée à la Mairie) ou un relais poste commerçant (rattaché à un commerce) faute d'un nombre suffisant de clients.

Aussi, ne considérer en la matière que des chiffres, des ratios, nous paraît être une démarche sans doute pertinente sur le plan comptable, mais une démarche à court terme et qui ne prend absolument pas en compte les facteurs humains.

Pourtant, après s'être engagée sur le maintien des 17 000 points de contact ainsi qu'à ne pas transformer un bureau de poste sans l'accord du Maire et du Conseil Municipal, La Poste entend aujourd'hui garantir le nombre global d'heures d'ouverture dans les communes rurales et de montagne de moins de 2000 habitants qui conservent un bureau de poste.

De plus, une dotation est allouée à notre département pour contribuer au financement de la présence postale en tout point du territoire. L'affectation de ce fonds de péréquation est suivie localement par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale et ce fonds doit permettre de maintenir le service public, notre bureau de poste, douze mois sur douze en zones rurales.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 Août 2011, a réitéré son opposition à tout projet de fermeture de notre bureau de poste et a voté, à l'unanimité, pour le maintien de ce bureau.

En effet, il est temps que les pouvoirs publics et les différentes administrations fassent preuve de plus de souplesse dans l'interprétation des critères dont dépendent le dynamisme et la qualité de vie de nos communes.

Fermer une école, fermer un bureau de poste ne fait que renforcer la précarité d'un monde rural, où le citadin apprécie cependant de venir se ressourcer et accentue l'inégalité d'accès aux services publics auxquels, quel que soit son choix de vie, tout citoyen a droit.

Alors, continuons, malgré tout, tous les jours, à défendre nos services publics et la qualité de vie de nos villages.

Le Maire, Ludovic BUISSON

Conseil municipal du 5 mai 2011

Classement de sections de chemins ruraux en voies communales :

Le Conseil Municipal valide le dossier présenté par la Direction Départementale des Territoires.

2455 mètres linéaires ont été rajoutés en voies communales, 975 mètres linéaires en voies communales à caractère de chemins et 600m2 en voirie communale à caractère de places publiques.

Noms des rues :

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 7 978 € HT. Cette dépense sera prévue au budget 2011.

Plan topographique « aménagement voie communale chez Cart »

M. le Maire propose le devis estimatif de Michel PADEL, géomètre d'un montant de 2 141.10 € HT. Le Conseil Municipal accepte ce devis, dit que la dépense sera inscrite au budget 2011 et sollicite une subvention du Conseil général.

Eglise St André: restauration des toitures du chœur

Avenant N°1 lot n°1: entreprise LVMSE.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'augmentation du montant du marché du lot n°1 : é chafaudage de 15 969.33 € à 17 367.73 € TTC rendue nécessaire pour la réfection de la croix et le remplacement de la gouttière sud.

Avenant N°1 lot n°2: entreprise COMTE.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'augmentation du montant du marché du lot n²: m açonnerie pierre démolition de 21 659.39 € à 24 170.99 € TTC rendue nécessaire pour la reprise des arasements de charpente apparus en très mauvais état après la dépose de la couverture.

Avenant N°1 - lot n°3 : entreprise Besqueut

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'augmentation du montant du marché du lot n³: c harpente-couverture de 101 282.41 € à 104 039.91 € TTC rendue nécessaire pour le déplacement de la gouttière zinc de la façade sud vers la façade nord et le remplacement par une gouttière en cuivre en harmonie avec le reste des ouvrages de cuivrerie du chœur.

Le Conseil Municipal, valide les avenants concernant les lots 1, 2 et 3. Ces dépenses seront prévues au budget 2011.

Eglise St André : 2ème tranche de travaux

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) propose une subvention de 25 752 € au programme 2011 pour la réalisation d'une 2^e tranche de travaux. Cette dernière sera à prévoir en 2012 et concernera la restauration extérieure de l'église (réfection des façades). Afin de pouvoir réaliser ces travaux, M. le Maire présente le descriptif-estimatif de la SELARL d'Architectes FEASSON-GAGNAL-GOULOIS, maître d'œuvre d'un montant de 171 678 € HT composé de 4 lots (Echafaudages, maçonneries, peintures murales, métallerie), des frais de coordination SPS, des honoraires d'architectes et des frais de publicité.

Le Conseil Municipal valide la proposition de subvention de la DRAC pour l'année 2011 concernant les travaux de réfection des façades, approuve à l'unanimité le descriptif-estimatif proposé, sollicite une subvention auprès du Conseil Général et de la Sauvegarde de l'Art Français, sollicite une subvention auprès de la DRAC pour la prévision d'une troisième tranche de travaux concernant les travaux intérieurs, dit que la dépense sera inscrite au budget 2012 à l'article 2316 et autorise son maire à signer les pièces à intervenir.

Soutien à la cité scolaire de Boën

M. le Maire informe l'assemblée de la situation très inquiétante créée à la Cité scolaire de Boën, par suite de plusieurs absences prolongées (plusieurs mois) de professeurs. Malgré les démarches effectuées par les responsables de la cité scolaire et la Fédération de Parents d'élèves, aucune mesure de remplacement n'a été mise en place très rapidement à un mois des examens. Le Conseil Municipal constate la carence grave des services d'enseignement de l'Education Nationale et demande que des dispositions soient prises en urgence pour assurer un enseignement régulier et de qualité que sont en droit d'attendre les élèves et pour éviter la répétition de telle situation.

<u>Cluny : approbation de la charte, représentation de la commune auprès de le Fédération Européenne des Sites Clunisiens</u> Le Conseil Municipal, approuve et autorise M. le Maire à signer la charte des élus clunisiens.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que l'association « LA CLEF » représentée par son président ou un membre de bureau, puisse continuer à participer aux différents travaux, échanges, réunions et rencontres de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens afin de représenter la Commune de Sail Sous Couzan. Cette représentativité exclusive ne permet pas à l'Association citée ci-dessus de signer et voter au nom de la Commune. Le Conseil Municipal approuve la proposition.

Ecole

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'enseignant sur le RPI à l'école élémentaire de Leigneux.

Conseil municipal du 17 juin 2011

Désignation des délégués et des suppléants au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Mme CARRERAS Irène, M. LAURENT François et M. BUISSON Ludovic ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat de délégué.

Mme JACMAIN Marthe, M. COMBE Jean-Paul et M. POYET Ludovic ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat de suppléant.

Conseil municipal du 22 juin 2011

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal, émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du 9 mai 2011 et demande le maintien de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée en l'état.

Tarifs garderie scolaire 2011-2012

Il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la garderie périscolaire. On obtient le tableau suivant :

Nombre d'enfants	Durée 1H	Durée 30 min	Durée 15 min
1	1,83€	0,91€	0,46€
2			
QF < 750€	1,56€	0,78€	0,39€
QF < 600€	1,23€	0,62€	0,31€
3			
QF < 750€	1,23€	0,62€	0,31€
QF < 600€	1,01€	0,51€	0,26€

Tarifs cantine scolaire 2011-2012

Le Conseil Municipal décide de revaloriser le prix du repas à 2,47€ pour les enfants de l'école, à 4.10€ pour les enseignants ou adultes à compter du 5/09/2011. M. le Maire propose l'installation de la Cantine dans la salle polyvalente située au dessus de la classe maternelle à partir de la rentrée de septembre 2011. Les enfants n'auront pas à quitter l'école pour prendre leur repas. Cette situation est temporaire et durera le temps de la réalisation de la première tranche des travaux. Le conseil approuve à l'unanimité.

Année scolaire 2011/2012. Remboursement communal du transport scolaire RPI

Le Conseil Général assure l'organisation totale du transport et fixe une part à la charge des familles de 90 € par enfant. Malgré une forte augmentation du nombre d'enfants ces dernières années, et en accord avec Leigneux, le montant reversé aux familles reste identique à celui de l'année précédente soit 79 € par enfant. Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Cette dépense sera inscrite au Budget 2012. Le remboursement aux familles interviendra en mai 2012.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal approuve la modification n° du PLU sans modification du projet soumis à enquête publique.

Contrat communal simplifié (COCS)

Avec la mise en place d'un COCS, la commune bénéficiera d'un engagement pluriannuel du Conseil Général sans dérogation ni intervention exceptionnelle. Aucune intervention du Conseil Général ne sera possible en dehors des opérations inscrites au contrat. Le Conseil Municipal, valide la mise en place d'un COCS avec le Conseil Général et décide d'inscrire 4 programmes :

Réfection de la toiture du captage d'eau gazeuse, réfection des réseaux route de St Just, réfection des sanitaires publics du Bourg, installation d'un abribus Place des Promenades.

Réalisation d'un générateur photovoltaïque

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention entre la commune et le SIEL pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'école dans le cadre de son extension. Le SIEL reste ensuite propriétaire du générateur pendant 20 ans et en assure l'entretien. Le coût du projet actuel peut être estimé à 108 500 € HT, financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune.

Conseil municipal du 2 août 2011

Règlement de collecte, de tri, et d'élimination des déchets ménagers et assimilés

M. le Maire indique que la Communauté des Communes du Pays d'Astrée assure cette compétence et ce service. Chaque commune, membre de la CCPA, dispose du même dispositif technique de collecte des matériaux recyclables. Le Conseil Municipal approuve le règlement de collecte, de tri et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Stationnement place de la paix

Une délibération avait déjà été prise le 23/01/2006 concernant le stationnement sur le parking de la Place de la Paix. Plusieurs incidents se sont produits depuis. Afin de pouvoir stationner en toute sécurité et éviter les stationnements gênants et dangereux, le Conseil municipal, autorise son Maire à prendre un arrêté limitant le stationnement du parking de la Place de la Paix et celui devant la boucherie à 15 minutes du lundi au dimanche de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Le stationnement de caravanes ou véhicules similaires y est interdit en permanence.

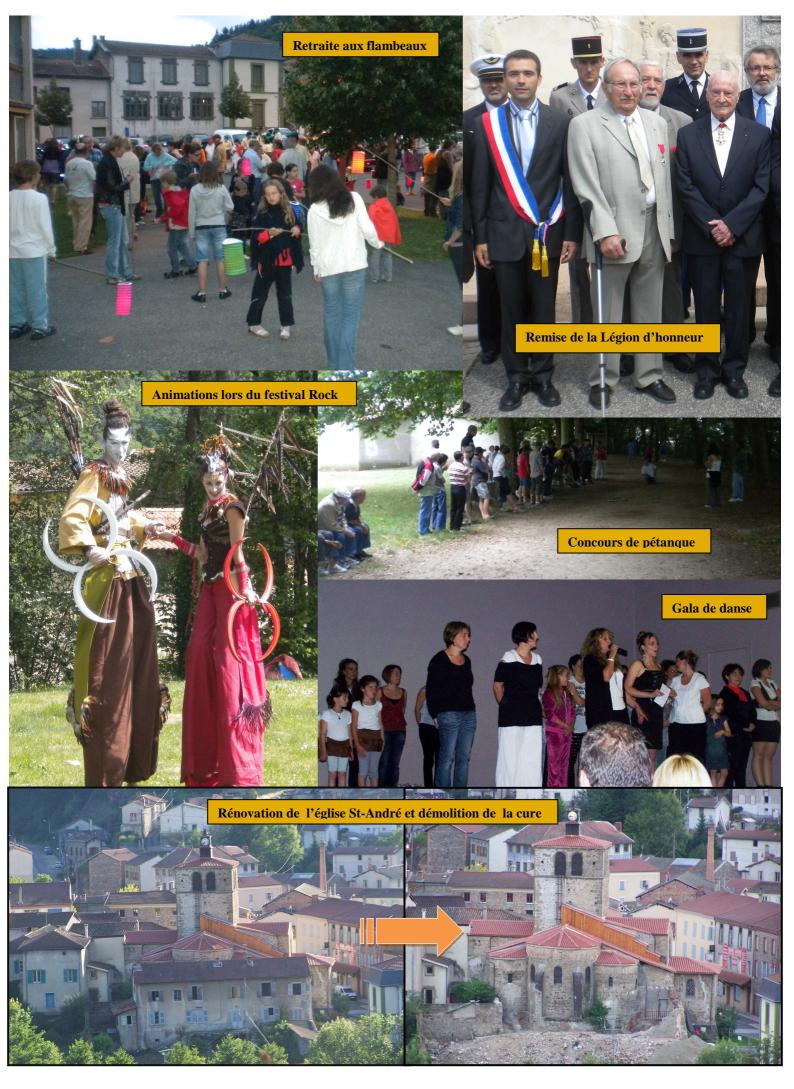
Contrat unique d'insertion

Le Conseil municipal autorise son Maire à recruter un agent technique en contrat CUI pour une durée hebdomadaire de 26 heures pendant 6 mois à partir du 1^{er} septembre 2011. Cet agent devra posséder le permis poids lourd et effectuera divers travaux de maçonnerie.

Bureau de Poste de Sail sous Couzan

Le Conseil Municipal réitère à l'unanimité son opposition à tout projet de fermeture du bureau de poste de la commune et vote à l'unanimité pour le maintien de ce bureau de poste.





Travaux

1) Eglise St-André

La réfection de la toiture et la rénovation du chauffage sont désormais terminées.



2) Ecole

La 1ère tranche de travaux a démarré le 8 juillet.

3) Réseau d'eau

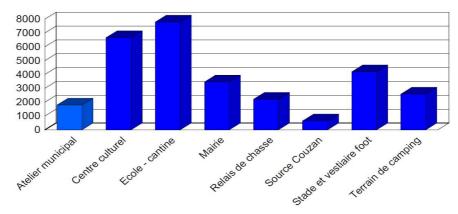
Plusieurs fuites ont été détectées et réparées dans différents quartiers.

4) Création d'un coffret électrique

Un coffret électrique a été installé sur le côté de la mairie. Désormais les associations pourront l'utiliser lors de leurs manifestations ce qui simplifiera les démarches de raccordement au réseau et de plus leur permettra de faire des économies.

5) Diagnostic de consommation des installations communales

Le SIEL a réalisé un diagnostic des dépenses énergétiques de chaque bâtiment communal pour l'année 2010. Voici le résultat proposé sous la forme d'un tableau :



Bien que la consommation réelle (en KWh) ait baissé l'an dernier, la facture pour la commune a augmenté en raison de la hausse du prix du KWh et de la hausse de la TVA. Dans un souci d'économie financière mais aussi dans une logique de non gaspi, nous travaillons à diminuer le coût énergétique de nos bâtiments et de nos installations d'éclairage public. (Mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public)

Chantier de la forteresse de Couzan : Les fouilles ont été fructueuses



L'équipe de la Diana a organisé une rencontre pour tous les partenaires et acteurs du chantier de deux semaines en juillet à la forteresse de Couzan avec pour objectif de retrouver des vestiges de la deuxième enceinte.

Grâce au travail accompli par de jeunes étudiants en archéologie venus de Toulouse et de Paris, aidés pendant quelques jours par le groupe de hip-hop "Résonance" en stage à Goutelas, avec le soutien financier du conseil général de la Loire, de la municipalité couzanaise, l'objectif a été atteint.

Grâce aux fouilles pratiquées sous le contrôle scientifique du Service Régional de l'Archéologie, et grâce à des sondages au sol, les chercheurs ont pu mettre à jour des traces éparses de la fortification. Parallèlement, des travaux de dégagement et de reconstruction de la tour du mandement ont été entrepris. Pour tous les sociétaires de la Diana, le château de Couzan est un symbole auquel la société consacre beaucoup d'argent et ses membres beaucoup de temps et d'énergie pour la mise en valeur de l'édifice. Le président regrettait l'absence des jeunes de l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) de Saint-Clément-les-Places qui a effectué un travail important durant ces dernières années

« La rivière à l'envers »

La CLEF reçoit à nouveau la compagnie « les Pas Sages » le samedi 8 octobre 2011 pour jouer « la rivière à l'envers ». au centre culturel. Cette pièce est issue du roman écrit par Jean Claude Mourlevat, écrivain ligérien, primé plusieurs fois pour ce texte. La mise en scène est de Jean Claude Viou, assisté de Maud Terrillon, tous deux foréziens de cœur. Beaucoup d'acteurs du Forez, de 11 ans à 62 ans, participent à cette « aventure » et entrainent le spectateur vers des horizons lointains.

En suivant les aventures d'Hannah et Tomek, vous serez transporté dans un conte théâtral original et fantastique, où petits et grands trouveront du plaisir et vivront beaucoup d'émotions aux côtés d'Hannah et Tomek.

Ce spectacle est adapté pour tous, enfants à partir de 6 ans et adultes sans limites d'âge. Une soirée familiale à ne pas rater et un spectacle à voir sans hésitation au Centre culturel à 20h30

Tarifs : 8 € pour adultes - 5 € pour les collégiens, lycéens, étudiants- gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans Réservations possibles à l'office du tourisme à BOEN au 04 77 24 01 28

Bibliothèque municipale

Depuis le 6 septembre la bibliothèque a repris ses horaires habituels d'ouverture.

Le mardi de 16 h 45 à 18 h, le mercredi de 14 h à 15 h et le vendredi de 17 h 45 à 19 h.

Située au 1^{er} étage du centre culturel, elle rassemble des ouvrages pour tous lecteurs : enfants, jeunes et adultes .Cinq bénévoles en assurent le fonctionnement. L'inscription et le prêt sont gratuits pour tous les habitants de la commune.

Un nouveau service vient d'être mis en place : le portage de livres à domicile pour les lecteurs ayant des difficultés de déplacement. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie ou auprès des bénévoles.

Agenda

Samedi 1er octobre Concours de pétanque au stade Aimé Jacquet organisé par le peti	t rossignol.
--	--------------

Samedi 8 octobre....."La rivière à l'envers", pièce de théâtre organisée par La CLEF, au centre culturel.

Vendredi 18 novembre......"En quête de bonheur", spectacle de la Comédie de Saint-Etienne, au centre.

Samedi 19 novembre......Soirée Boudin, organisée par le Sou des écoles, au centre.

Jeudi 8 décembre......Illuminations avec marrons et vin chaud offerts par le Comité des Fêtes.

Samedi 10 décembre......Distribution des colis de Noël.

Dimanche 11 décembre......Marche organisée par le Comité des Fêtes au profit du téléthon.

Samedi 17 décembre.....Bourse aux vêtements au centre organisée par le petit rossignol.

Cet agenda a pour but d'informer le mieux et le plus tôt possible les Couzanais. Il est important que les associations du village nous informent des dates pour les prochains événements ou manifestations qu'elles souhaitent organiser.

mairie.accueil@sail-sous-couzan.com

Nous vous rappelons également qu'un guide trimestriel des manifestations existe pour le territoire de la communauté de communes. Il est disponible en mairie et dans les différents lieux d'accueil au public. Ce guide constitue une réelle opportunité d'attirer à chaque évènement, un plus grand nombre de personnes. N'oubliez pas de transmettre vos dates à l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée :

ot.pays-astree@wanadoo.fr

Civisme

Circulation et stationnement

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de stationner à l'approche d'un carrefour ou d'un virage ainsi que sur les trottoirs et les passages pour piétons.

Depuis quelques jours un système de stationnement limité a été adopté « Place de la paix ». Vous êtes donc priés de respecter ces nouvelles dispositions ainsi que les stationnements sur les places réservées aux personnes handicapées.

Déchets divers

Devant le non respect des points d'apport volontaire déchets ménagers il a été décidé d'enlever les conteneurs situés aux abords du pont de Marencey.

Nous vous rappelons que toute décharge est interdite et passible d'une contravention.

Horaires d'ouverture de la mairie

Du mardi au vendredi de 9H à 12H Le mercredi de 14H à 17H30 Le samedi, permanence des élus de 10H à 11H

2 04.77.24.52.62

Fax 04.77.97.61.10

mairie.accueil@sail-sous-couzan.com

Etat Civil

		Liat Oivii
<u>Mariages :</u>	Juillet 2011 Juillet 2011 Août 2011	REBOUX Eddie André Jean et LE MERDY Katia Maryvonne LAMBERT Olivier Damien et THOLONIAS Géraldine Simone Christiane DELAIGUE Aimé Jean Serge et BLANCHARD Sandrine Jeanne Chantal
<u>Décès :</u>	Avril 2011 Avril 2011 Juin 2011 Juin 2011 Juin 2011 Juillet 2011	LAURENT Emile ETHIEN Paul André Pierre GLINICI Renato DURRIS André Claude Louis BARTHOLIN Maurice Joannès BARBANCE Anita Denise Marie LARTIGUE Marie Jeanne

La communauté de communes du Pays d'Astrée a réalisé un mini guide de 23 randonnées pédestres parcourant tout son territoire. Ce guide est disponible au point info estival de Sail sous Couzan ou à l'office du tourisme de Boën.

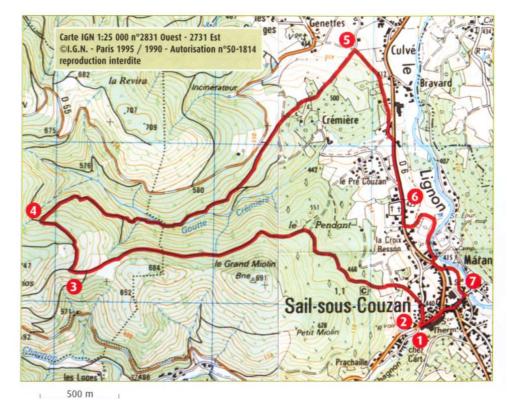
Parmi ces 23 circuits, 4 se situent sur notre commune. Nous vous proposons d'en découvrir ou redécouvrir un :

Le Mont MIOLIN

Balisage: blanc et jaune, chemin M

<u>Distance</u>: **10km** <u>Dénivelé</u>: **368m** Temps moyen: **3H**

Point de départ : le point info estival



Départ du Point Info Estival de Sail sous Couzan (1), magnifique vue des anciens bains et douches communaux.

(2) Prendre la route de St-Just en Bas, parcourir environ 200m et prendre la 2^e à droite jusqu'à la croix, prendre à gauche le chemin goudronné. Laisser à gauche puis à droite les départs de 2 chemins et monter tout droit le chemin en terre en face.

Arriver sur un plateau déboisé : **le Pendant**, laisser à droite le chemin qui redescend, continuer à monter à travers le bois. A un moment il y a la possibilité de bifurquer à gauche pour rejoindre le point culminant de Sail « Le Grand Miolin » à 691m, où il y a les vues sur la plaine du Forez, les Monts du Forez et les Monts du Lyonnais.

A découvert et à la croisée de 3 chemins, tourner à droite (3) et prendre le chemin qui monte, vue sur la vallée et la plaine du Forez. Faire 300m et prendre le chemin à droite qui descend à la **Goutte** (4), le suivre jusqu'à la sortie des bois et à la fourche, prendre à droite.

Après la première maison, au carrefour (5), tourner à droite pour revenir sur Cremière en longeant la D6 et revenir sur Sail.

A l'entrée de Sail (6), passer devant le cimetière, puis descendre le chemin à gauche, longer les cours de tennis, les terrains de foot et le Lignon. Arriver vers le confluent du Lignon et du Chagnon.

Prendre à gauche pour traverser « le jardin d'enfants ». A la sortie du jardin d'enfants, sur la droite le Lignon avec un magnifique pont en pierre. Arriver à l'église **St-André (7)** ancienne chapelle bénédictine d'un monastère (site clunisien), caractérisée par un clocher carré (architecture médiévale du Forez, abside surmontée d'une suite de petits toits superposés). A l'intérieur des chapiteaux sculptés (art naïf du moyen-âge) **autel du Xlème siècle**.



Le conseil municipal a approuvé la lettre des Couzanais dans sa forme et sa rédaction

